

5. LE STOCKAGE ET LA MANIPULATION DES LIQUIDES INFLAMMABLES

L'utilisation des liquides inflammables est fréquente dans les activités industrielles. Les liquides inflammables constituent un danger dans la mesure où les vapeurs qu'ils dégagent s'enflamment facilement au contact d'une source d'inflammation et propagent rapidement l'incendie. Les vapeurs peuvent, dans certaines limites de concentration, être à l'origine d'explosion.

Quelles mesures prendre ?

Pour prévenir les incendies lors de l'utilisation de liquides inflammables, des dispositifs, permettant de réduire les sources d'inflammation et de contenir les vapeurs et liquides inflammables, doivent être mis en place.

Pour toutes les opérations de transvasement et de stockage, des consignes de sécurité doivent être élaborées.

La démarche prévention

La mise en place d'un programme de prévention des risques liés à l'usage des liquides inflammables repose sur les mesures élémentaires suivantes :

1. Des stocks limités

Limitier les quantités stockées dans les ateliers aux besoins correspondants à une journée de production.

2. Le matériel de sécurité

Utiliser des matériels de sécurité adaptés : bidons de sécurité, poubelles de sécurité pour récupérer les chiffons sales, robinets à fermeture automatique pour le soutirage, tresses de mise à la terre des fûts...

3. Les zones de stockage

Equiper les zones de stockage de liquides inflammables, de cuvettes ou de bacs de rétention.

Ces rétentions permettent en cas d'écoulement accidentel de contenir les liquides inflammables dans un espace limité.

Dans ces secteurs, une interdiction de fumer stricte doit être appliquée.

4. La ventilation des locaux

Prévoir une ventilation, naturelle ou mécanique, des locaux qui contiennent des liquides inflammables pour éviter l'accumulation de vapeurs.

5. L'équipement électrique

Equiper les zones d'utilisation de liquides inflammables d'appareillages électriques adaptés (protection des luminaires, moteurs, chariots élévateurs...).